

NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

1) DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT :

Les contrats d'affermage de Délégation de Services Publics relatifs à l'eau potable, à l'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) et à l'assainissement non-collectif arrivent à échéance le 31 décembre 2025, il nous est donné le choix de lancer la procédure de consultation ou de gérer ce service en régie.

Je vous propose d'opter pour un Délégation de Services Publics.

Avis favorable du bureau municipal.

2) AVANCES AUX PARTICULIERS – MODIFICATION DU REGLEMENT :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une avance aux particuliers d'un montant égal à celui de la subvention de l'Agence de l'Eau et remboursable en 3 ans pour les particuliers qui se mettent en conformité suite aux contrôles de raccordements.

Des personnes qui ont dépassé le délai de deux ans ne peuvent plus prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau.

La commune souhaite toutefois les aider en maintenant la proposition d'avance remboursable.

Les dispositions proposées sont les suivantes :

- travaux dans le délai de 2 ans bénéficiant de la subvention AE : dispositif inchangé (AE = 50% du HT des travaux plafonné à 2800€).
- travaux au-delà du délai de 2 ans : avance remboursable seule = 50% du montant HT des travaux plafonné à 1200€, soit 3 remboursements de 400 €.

Je vous propose de modifier le règlement afin de permettre aux particuliers de se raccorder dans les meilleurs délais compte tenu des contraintes liées aux travaux.

Avis favorable du bureau municipal.

3) VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER - SCI QRT OBERT - ZAL RUE DE LA GARE :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal suivantes :

- 9 juin 2023 relative à la vente d'un bien immobilier à Monsieur Wilfried OBERT – SCI QRT OBERT : deux boxes cadastrés AM 312 suite à la division de la parcelle AM 304, pour une surface de 525,21 m² situé sur la ZAL de la rue de la Gare, pour un montant de 5 250 €.
- 27 février 2024 relative à la vente d'un bien immobilier à Monsieur Wilfried OBERT - SCI QRT OBERT : une partie de la parcelle AM 304, pour une surface de 162 m² pour un montant de 1 600 € ;

Afin de développer son entreprise et de respecter les critères de densité du PLUi, Monsieur Wilfried OBERT souhaite acquérir un nouveau box, sis sur la parcelle AM 304, pour une surface de 435 m² situés sur la ZAL de la rue de la gare.

L'estimation des domaines est de 4 350 € pour 435 m² auxquels viendront s'ajouter les frais d'arpentage et de notaire.

Avis favorable du bureau municipal.

4) CREDIT FACADES - MODIFICATION DU REGLEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal suivantes :

- 10 avril 2018 relative à la mise en œuvre du programme « Opération ravalement de façades » ;
- 22 juin 2021 : Crédit façades – Règlement 2021.

Pour répondre favorablement à des demandes déposées par des commerçants desvrais (pharmacie), il est proposé de modifier l'article 3 du règlement du crédit façade 2018-2026 comme suit :

Rédaction actuelle :

« De même, les immeubles abritant des commerces dont l'activité est liée à la finance, à l'assurance, au droit, à la santé et à l'agriculture, ainsi que les supermarchés et les commerces des Zones d'Activités Légères, n'entrent pas dans le dispositif. »

Proposition de nouvelle rédaction :

« N'entrent pas dans le dispositif les supermarchés, les entreprises commerciales implantées dans des Zones d'Activité légères, les banques et compagnies d'assurances. »

Avis favorable du bureau municipal.

5) ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ 2025 – DATES ET FONCTIONNEMENT :

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les dates d'ouverture des centres de loisirs d'été 2025 et d'en fixer les modalités d'organisation.

ORGANISATION GENERALE

Accueil de loisirs d'été	Accueil de loisirs Maternel	Accueil de loisirs primaire	CAJ d'été
Dates	07/07 au 08/08	07/07 au 08/08	07/07 au 08/08
Lieux	Maison de la jeunesse	Centre associatif du Caraquet	Centre associatif du Caraquet
Agés	3/6 ans école maternelle	6/11 ans école primaire	12/17 ans collège
Tarifs garderies	Desvres, Longfossé, Menneville et Saint-Martin Choquel : 0,50€/1/2h Extérieurs : 0,75€/1/2h	Desvres, Longfossé, Menneville et Saint-Martin Choquel : 0,50€/1/2h Extérieurs : 0,75€/1/2h	Pas de garderie
Budget pédagogique (/jour/enfant)	2,20 €	2,20 €	Pas de budget
Capacité d'accueil	86	150	48
Horaires ALSH	<u>Sans repas :</u> 9h/12h 14h/17h <u>Avec repas :</u> 9h/17h	<u>Sans repas :</u> 9h/12h 14h/17h <u>Avec repas :</u> 9h/17h (sauf camping)	CAJ : accès autonome 9h/12h - 14h/18h <u>Repas :</u> 12h/14h Activités* en fonction du planning Activités** en fonction du planning Activités*** en fonction du planning
Horaires garderie	7h45/8h45 et 17h15/18h15	8h/9h et 17h/18h	Pas de garderie

Activités* : activités de base (tennis, badminton...)

Activités** : sorties ponctuelles

Activités*** : Concert Tiakola le 11/07/25 (Festival de la côte d'Opale)

- Lors des campings, les semaines seront comptées avec repas.
- Le personnel d'encadrement sera composé de directeurs, de directeurs adjoints, d'animateurs diplômés, d'animateurs stagiaires, d'animateurs non diplômés et de bénévoles.
- Les sommes recueillies par un régisseur seront remises au Trésorier conformément à la délibération d'octobre 2000 créant la régie permanente de l'ALSH.
- Les recettes seront inscrites à l'article 7066.
- Les dépenses relatives au fonctionnement sont d'ordres différents : restauration, nourriture et personnel.
- Les frais seront prélevés aux chapitres 011 et 012 du budget.
- Le personnel pour le service de restauration sera recruté pour la durée des accueils de loisirs 2025 et sera rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base du taux horaire du SMIC.
- Une prime journalière de 3,00 € (trois euros) sera allouée aux animateurs possédant le brevet national de secourisme ou l'attestation de formation aux premiers secours.
- Cette prime pourra être cumulée avec une prime journalière de 7 € (sept euros) qui peut être accordée aux animateurs possédant le brevet de surveillant de baignade (pour chaque journée où une activité piscine ou plage nécessitera la présence d'un animateur avec brevet de surveillant de baignade).
- Pour la préparation et le rangement, sont accordés :
 - * au Directeur : 6 jours supplémentaires
 - * au Directeur adjoint ou remplacement : 4 jours supplémentaires
 - * au personnel d'encadrement : 1 jour supplémentaire ;
- La prise en charge des droits d'entrée à la piscine dans le cas où les enfants se rendraient dans cet établissement ;

M. le Maire propose d'adopter l'organisation générale (ouverture des accueils de loisirs 2025 maternels, primaires et ados du 7 juillet au 8 août 2025, fixation des tarifs de rémunération des intervenants comme mentionnés ci-dessus, recrutement du personnel, mise en place des projets d'animations) et sollicite l'autorisation de signer tous les documents en rapport avec les accueils de loisirs d'été.

Avis favorable du bureau municipal.

6) TARIFS ANIM'SPORTS ETE 2025 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des sports propose des animations pendant l'été dont les tarifs appliqués sont prévus dans le cadre de la régie 75 des activités sportives.

En concertation avec la CAF, il y a lieu d'appliquer de nouveaux tarifs en fonction du quotient familial de la famille à partir de cet été.

Avis favorable du bureau municipal.

7) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :

- SARL Picardie forage - mise en sécurité des piézomètres - 17 740 ht - Budget eau ;
- Keller sous-traitant de Gécitec - usine de traitement des pesticides - 56 500 € ht.

Vu D.G.S. :



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

